



CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2010

COMPTE RENDU SOMMAIRE

1) Approbation du CR du 24 août 2010

Monsieur le Maire met le compte rendu du Conseil Municipal du 24 août 2010 à l'approbation.

Thierry FABRE signale que la première question du point n° 2 retranscrite dans le CR n'est pas tout à fait celle posée en conseil. Compte tenu des modifications qu'il a fallu prendre dans l'urgence (changement de fournisseur pour la cantine), par rapport au débat du précédent conseil, Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour du conseil un point supplémentaire « Prix du ticket cantine ».

Adopté à l'unanimité.

2) Travaux WC Ecole Primaire

Monsieur le Maire rappelle que lors d'un précédent conseil, Pascal DELIEUZE avait présenté le dossier de transformation des WC de l'ex classe maternelle pour les adapter aux enfants de primaire. Une demande de précisions et de compléments avait été demandée. Pascal DELIEUZE présente le résultat de ces nouvelles consultations :

- Cloisons : France EQUIPEMENT : 5 078,00€TTC
- Menuiserie : KASEO : 777,00€TTC
- Plomberie : ATOUT ENERGIE : 4 482,00€TTC

Pascal DELIEUZE précise qu'il sera nécessaire de prévoir la rénovation du sol après intervention et estime cette prestation à environ 750,00€TTC. Un devis sera demandé ultérieurement à un artisan carreleur.

Le Montant total de la transformation des WC est alors de 11 000,00€TTC

Adopté à l'unanimité.

Les travaux seront réalisés dès le début des vacances scolaires de la Toussaint et devraient durer 15 jours.

3) Travaux acoustique Ecole Maternelle

M. le Maire rappelle que depuis l'ouverture de l'école maternelle, en septembre 2007, les personnels enseignants et municipaux se plaignent du défaut d'acoustique. Il rappelle qu'en août 2008, un bureau d'étude acoustique est intervenu pour réaliser une étude acoustique qui a confirmé des valeurs anormales vis-à-vis la réglementation en vigueur. Il précise être intervenu auprès de la compagnie d'assurance de la Mairie et de l'Assistance Juridique et avoir eu de nombreux échanges avec le Maître d'œuvre de l'opération afin de trouver un accord amiable pour mettre en conformité l'acoustique de



cette école. En l'absence d'accord, Monsieur le Maire signale que le dernier recours est la voie judiciaire. Il précise avoir adressé un courrier en ce sens à la compagnie d'assurance du Maître d'oeuvre et souhaite que les travaux de protection acoustique soient réalisés dès les vacances scolaires de la Toussaint.

Avec le rapport de l'acousticien, il a été demandé des devis de travaux en précisant le respect des prescriptions techniques et des objectifs à atteindre.

Gilles COUGOUREUX présente les résultats de cette consultation.

Monsieur le Maire lui demande d'optimiser la proposition financière en recontactant les entreprises ayant fait une offre et propose de dédier 20 332,00€TTC (17 000,00€HT) à cette opération.

Franck VIDAL demande à ce que soit précisé à l'entreprise qui sera adjudicataire l'obligation de respect des exigences de bruits spécifiée dans le rapport de l'acousticien.

Adopté à la majorité (POUR : 11, ABSTENTION : 2)

4) Vidéo protection des parkings

Monsieur le Maire rappelle qu'une demande de subvention a été faite auprès de l'Etat pour équiper les parkings de la Salle Polyvalente et Sabadel d'un dispositif de vidéo protection, estimation des travaux 24000€TTC. Le préfet de l'Hérault octroie une aide de 8 300,00€ dans le cadre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance à la Commune pour réaliser ce programme à condition que les travaux soient commandés à une entreprise avant le 31 décembre 2010 et terminés avant le 30 juin 2012. Monsieur le Maire précise s'être entretenu avec les services de la préfecture compte tenu des travaux en cours sur le parking SABADEL et une nouvelle demande de subvention pourra être faite sur le programme du FIPD 2011, si le montant des travaux de vidéo protection devait être supérieur compte tenu des adaptations aux travaux.

Adopté à la majorité avec voix prépondérante du Maire (POUR : 4, ABSTENTION : 5, CONTRE 4)

5) Subvention programme éclairage phase 2

Monsieur le Maire rappelle qu'une première phase du programme de renouvellement de l'éclairage public vient d'être réalisée pour un montant de 12 000,00€HT ; elle concernait le remplacement des lanternes par des lanternes équipées de lampes à sodium (lumière jaune et économie d'énergie). Il propose de faire une demande de subvention pour une deuxième phase.

L'enveloppe prévisionnelle affectée à cette opération sera de 15 000,00€HT, subvention demandée à hauteur de 70%

Adopté à la majorité (POUR : 11, ABSTENTION : 1)

6) Travaux au stade

Monsieur le Maire rappelle que suite au passage de la Commission d'homologation du District de football, il est demandé la réalisation de certains travaux afin de mettre aux normes le stade et permettre la tenue des matchs officiels sans que le club de Saint Jean de Fos ne soit sanctionné ni



sportivement ni financièrement. Les travaux à réaliser sont le remplacement des buts et la mise en place des abris de touche pour les joueurs et les officiels.

Monsieur le Maire présente le résultat des consultations :

- CAZALS SPORT : 8 024,56€TTC
- ARNAUD EV : 9 807,20€TTC
- SPORT ENVIRONNEMENT : 6 649,76€TTC

Adopté à l'unanimité

7) Prix du ticket de cantine (Point ajouté à l'ordre du jour)

Monsieur le Maire rappelle les conditions dans lesquelles, suite à la nécessité de changer de fournisseur pour la cantine, le prix de vente des tickets de cantine aux parents a été maintenu à 3,20€ le repas. Il s'instaure alors une discussion reprenant le point n°2 du conseil municipal du 24 août dernier suite aux nouvelles données (Fournisseur des repas : ACCARLET ; prix de vente aux parents : 3,20€ le repas ; prix d'achat par la commune : 3,00€ le repas *(nombre de repas supérieur à 60 repas par jour)*).

Monsieur le Maire propose d'inscrire ce point à l'ordre du jour d'un prochain conseil municipal.

8) Questions diverses

Monsieur le Maire donne des explications sur le vote communautaire du 30 octobre dernier concernant le Transfert de la Taxe d'Habitation Départementale.

Monsieur le Maire informe de la décision du Tribunal Administratif suite à son audience du 16 septembre dernier concernant le recours engagé par Guy-Charles AGUILAR demandant l'annulation de la délibération du conseil municipal du 11 février 2008 relative à l'approbation du P.L.U..

- 1) La requête de M. AGUILAR est rejetée
- 2) Les conclusions de la commune de St Jean de Fos tendant à l'application des articles L.761-1 et R.761-1 du code de justice administrative (remboursement des frais engagés) sont rejetées.

La séance est levée à 22h50

Jean-François RUIZ